



Montreuil, le 21 Janvier 2015

Monsieur Loïc HISLAIRE
Directeur Délégué des Ressources Humaines de la SNCF
2, Place aux Etoiles
93633 La Plaine St Denis

Monsieur Xavier QUIN
Directeur du Matériel SNCF
15, Rue Traversière
75580 Paris Cedex 12

Objet : Préavis de grève Matériel.

Messieurs les Directeurs,

Le 13 janvier 2015, la CGT vous a déposé une demande de concertation immédiate. Nous avons été reçus le 15 janvier 2015 par Messieurs QUIN, VILLARD et LACOUR.

Nous sommes dans l'obligation de constater que cette concertation n'a permis aucune négociation sur nos légitimes revendications.

Plus encore, le Directeur s'est permis, lors de cette concertation, de prendre congé, alors que nous n'avions pas pu exprimer la totalité des 4 points à l'ordre du jour de la Demande de Concertation Immédiate.

Les discussions entre notre délégation et la Direction du Matériel ressemblent, à s'y méprendre, aux concertations qui ont eu cours entre nos camarades et les directions d'établissements, notamment sur l'emploi qui renvoie systématiquement au blocage arbitraire de la direction du Matériel ou des activités. Les notifications de recrutement ne sont plus soumises aux règles de l'évolution des Cadres d'organisation des établissements du Matériel mais aux gains de productivité exigés par la Direction Générale. Pourtant, force est de constater que les établissements sont dans le besoin.

Votre acharnement désorganise la production et détériore la fiabilité du service public ferroviaire. La CGT condamne votre politique d'explosion de l'EPIC SNCF en 3 EPIC. D'autres choix sont nécessaires afin de permettre le développement de l'entreprise SNCF.

La CGT, avec les cheminots exigent donc :

1 Avenir du Matériel dans la réforme et principalement des établissements de maintenance.

- Que le domaine Matériel soit placé dans l'EPIC de tête afin de répondre aux besoins pour l'ensemble des activités de transport ferroviaires à la SNCF et pour une meilleure cohésion dans l'offre de service public à l'ensemble des activités de transport (Fret/ Infra / Transilien/ Intercité et TER).
- L'arrêt des restructurations et réorganisations sur l'ensemble des Technicentres Industriels.
- Des éclaircissements sur les charges pérennisées des ateliers de Romilly Sur Seine et d'Oullins.

2 Organisation de la charge de travail.

- La maîtrise de la production ferroviaire et de sa maintenance impose la réinternalisation des charges de travail liées aux installations/outillages, mais aussi sur l'ensemble des tâches sur véhicules et de leurs PRM. Ces postes sont aussi un levier essentiel pour aborder les fins de carrière à pénibilité réduite.
- Que le Matériel SNCF ne soit pas cédé à une entreprise extérieure qui n'a d'autres activités que de relouer à la SNCF le Matériel que celle-ci lui a vendu (AKIEM).
- La présentation des Cadres d'organisation dans les meilleurs délais possibles, c'est-à-dire avant la mi-février, cela pour l'ensemble des établissements du Matériel et pour les années à venir.

3 Emploi.

- La présentation d'un nouveau budget qui ne prévoit pas les 2% de productivité qui se traduirait par environ - 260 postes dans les TM (2% de la masse salariale) et environ - 400 postes dans les TI (4% de la masse salariale), mais qui prenne en compte les besoins exprimés dans les établissements de maintenance et en lien avec les charges de travail.
- Un effectif du domaine qui prenne en compte l'embauche massive de 2000 cheminots au statut, mettant fin à l'intérim et aux autres contrats précaires.
- L'anticipation, par les Directions locales, des recrutements sur 6 mois avant la fin d'activité des cheminots faisant valoir leur droit à la retraite.

4 Salaires et primes de travail Matériel.

- Que les engagements de 2009 soient respectés en octroyant 15 euros mensuels, pérennes et liquidables à l'ensemble des cheminots du Matériel.
- L'ensemble des cheminots du Matériel appuyé en cela par la CGT réclame de véritables augmentations de salaires guidées par les très fortes augmentations du coût de la vie depuis plusieurs années et des pertes salariales engendrées ces 10 dernières années dues aux modérations salariales appliquées à la SNCF.

La rencontre du 15 janvier 2015, dans le cadre de la DCI n'ayant pas permis de trouver une issue favorable aux revendications exprimées ci-dessus, le Directeur ayant fait le choix de rompre le dialogue social en quittant prématurément la DCI avant concertation sur l'ensemble des points écrits, la Fédération CGT des cheminots se voit contrainte de vous déposer un préavis de grève couvrant la période du **mercredi 28 janvier 2015 20h00 au vendredi 30 janvier 2015 8h00**.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de la SNCF ainsi que ceux éventuellement appelés à les remplacer.

La Fédération CGT des cheminots est disponible pour engager des discussions sérieuses sur les revendications exprimées dans ce préavis.

Sans réponse sur l'ensemble de ces revendications, vous porterez la responsabilité d'une situation conflictuelle.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Cédric ROBERT
Secrétaire Fédéral



Arnaud MASCIOCCHI
Secrétaire du CTN Matériel

